

-----  
Arrondissement de Rambouillet-----  
Canton de Chevreuse-----  
Commune de Voisins-le-Bretonneux  
-----**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL****Séance publique du vendredi 28 mai 2010**Sous la présidence **d'Alexis BIETTE, Maire.**

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J-P. DEPONDY	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M. PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition de Daniel CAMY, Maire-adjoint, délégué aux Affaires Intérieures et à la Démarche qualité,**

**Objet : adhésion au groupement de commandes du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G) pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20070538 en date du 15 mai 2007 approuvant la convention constitutive avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) qui expire le 31 décembre 2010,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France et de la Région Centre pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant l'obligation de dématérialisation des procédures de marchés publics, dont le principe figure au Code des Marchés Publics et en vertu duquel aucun avis d'appel à la concurrence ne pourra interdire la transmission des candidatures et/ou des offres des candidats par voie électronique,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2011-2014, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Vu l'avis de la Commission Affaires Intérieures du 17 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 30 voix/30)**

Article 1 : d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2011-2014, pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Article 2 : d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : de décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer**

20100536

**1**

En préparation

**2**

Pour signature

**3**

Prêt à transmettre

**4**En attente retour  
Préfecture**5**

&gt; AR reçu &lt;

**6**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-06-07T15-35-41.00 ( MI25052508 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20100528-20100536-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Adhésion au groupement du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité



Date de décision : 28/05/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 2010536 délibération groupement de commandes cig.PDFPièces jointes : 3. Convention constitutive groupement.PDF

Groupe émetteur de l'acte : A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 18:06	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Mis à jour	Le 07/06/10 à 09:58	Par <u>LECHAT Gaëlle</u>
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par <u>LECHAT Gaëlle</u>
Signé	Le 07/06/10 à 11:05	Par <u>BIETTE Alexis</u>
Transmis	Le 07/06/10 à 15:35	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:44	

-----  
Arrondissement de Rambouillet-----  
Canton de Chevreuse-----  
Commune de Voisins-le-Bretonneux  
-----**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL****Séance publique du vendredi 28 mai 2010**  
Sous la présidence **d'Alexis BIETTE, Maire.**

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J-P. DEPOND	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M. PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition de Philippe CHAMPENOIS, Conseiller municipal, rapporteur aux Sports et à la Sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP),**

**Objet : conventions d'occupation du domaine public entre la ville de Voisins-le-Bretonneux et les établissements scolaires du second degré de Voisins-le-Bretonneux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de convention avec les établissements scolaires du second degré de Voisins-le-Bretonneux,

Considérant la volonté de la Municipalité de soutenir et d'encourager les pratiques sportives dans le cadre scolaire,

Considérant que les équipements sportifs mis à la disposition des établissements scolaires du second degré appartiennent au domaine public de la Ville,

Considérant que cette utilisation doit s'effectuer selon le planning d'utilisation des installations,

Vu l'avis de la Commission Animation, Démocratie locale et Relations extérieures du 18 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 30 voix/30)**

Article 1 : d'approuver les conventions d'occupation du domaine public, ci-jointes, avec les différents établissements scolaires du second degré de Voisins-le-Bretonneux, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 2 juillet 2011,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public, ci-jointes, avec les différents établissements scolaires du second degré de Voisins-le-Bretonneux, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 2 juillet 2011.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer**

20100537

**1**

En préparation

**2**

Pour signature

**3**

Prêt à transmettre

**4**En attente retour  
Préfecture**5**

&gt; AR reçu &lt;

**6**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-06-07T15-35-39.00 ( MI25052503 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20100528-20100537-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Conventions d'occupation du domaine public entre la ville de Voisins-le-Bretonneux et les établissements scolaires du second degré de Voisins-le-Bretonneux



Date de décision : 28/05/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [20100537 délib Convention 2010-2011 avec les collèges.PDF](#)Pièces jointes : [20100537 Convention 2010-2011 avec les collèges.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 18:09	Par SOUSSIGNANT Dominique
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:00	Par LECHAT Gaëlle
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:57	Par LECHAT Gaëlle
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par LECHAT Gaëlle
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par BIETTE Alexis
Transmis	Le 07/06/10 à 15:35	Par SOUSSIGNANT Dominique
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:44	

-----  
Arrondissement de Rambouillet-----  
Canton de Chevreuse-----  
Commune de Voisins-le-Bretonneux  
-----**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL****Séance publique du vendredi 28 mai 2010**Sous la présidence *d'Alexis BIETTE, Maire.*

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J-P. DEPONDY	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M. PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition de Lionel VILLERS, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Jumelages,**

**Objet : convention d'occupation à titre précaire du bâtiment de La Gravière par le Centre d'Animations Sociales et Culturelles Alfred-de-Vigny**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2010,

Vu le projet de convention d'occupation à titre précaire du bâtiment de La Gravière par le Centre d'Animations Sociales et Culturelles Alfred-de-Vigny qui précise les conditions dans lesquelles la Ville autorise cette occupation pour permettre au Centre d'Animations d'exercer ses activités,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre au Centre d'Animations Sociales et Culturelles Alfred-de-Vigny de pouvoir aménager et meubler un bâtiment communal pour permettre le début des activités en septembre 2010,

Considérant que les travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de La Gravière sont arrivés à terme,

Considérant que les activités d'intérêt général proposées par le Centre d'Animations Sociales et Culturelles Alfred-de-Vigny justifient la mise à disposition du bâtiment de La Gravière et nécessitent d'en définir les modalités,

Vu l'avis de la Commission Animation, Démocratie locale et Relations extérieures du 18 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 30 voix/30)**

Article 1 : d'approuver la convention avec le Centre d'Animations Sociales et Culturelles Alfred-de-Vigny définissant les conditions d'occupation à titre précaire du bâtiment de La Gravière, propriété communale sise 24 avenue du Lycée, pour une durée de trois mois, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2010,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

Conformément à l'article L.2121-13 du Code des Collectivités Territoriales, les documents relatifs à cette délibération sont consultables auprès du service Culturel aux heures d'ouverture de la Mairie.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Acte à classer**

20100538

**1**

En préparation

**2**

Pour signature

**3**

Prêt à transmettre

**4**En attente retour  
Préfecture**5**

&gt; AR reçu &lt;

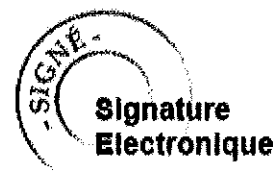
**6**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-06-07T15-35-41.02 ( MI25052514 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20100528-20100538-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Convention d'occupation des locaux à titre précaire du bâtiment La Gravière par le Centre d'Animations Sociales et Culturelles Alfred-de-Vigny



Date de décision : 28/05/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [délib convention d'occupation ADV Gravière juin.PDF](#)Pièces jointes : [Annexe état des lieux juin 2010.PDF](#)[conv occupation Gravière juin 2010.PDF](#)[Statuts ADV.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 18:15	Par SOUSSIGNANT Dominique
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:02	Par LECHAT Gaëlle
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par LECHAT Gaëlle
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par BIETTE Alexis
Transmis	Le 07/06/10 à 15:35	Par SOUSSIGNANT Dominique
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:44	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du vendredi 28 mai 2010**  
Sous la présidence **d'Alexis BIETTE, Maire.**

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J.-P. DEPOND	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M. PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition d'Antoinette LE BOUTELLER, Maire-adjointe, déléguée à l'Urbanisme et au Patrimoine,**

**Objet : autorisation donnée au Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de déposer un permis de construire en vue de la rénovation du groupe scolaire de la Sente des Carrières**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2003 portant transformation du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines en Communauté d'agglomération et définissant les compétences de celle-ci,

Vu la délibération n° 2004-335 en date du 4 novembre 2004 relative à la définition de l'intérêt communautaire dans les compétences partagées approuvée par le Conseil de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu la délibération n° 2008-222 en date du 29 mai 2008 du Conseil de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la ville de Voisins-le-Bretonneux,

Vu la délibération n° 20090984 en date du 25 septembre 2009 du Conseil Municipal relative à l'autorisation donnée au Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de déposer un permis de construire en vue de la rénovation du groupe scolaire de la Sente des Carrières,

Vu la parcelle cadastrée AB 373 de 8 170 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Voisins-le-Bretonneux,

Vu le projet de rénovation établi par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines compétente pour ce type de travaux qui inclut aussi la parcelle AB 374 d'une contenance de 2 289 m<sup>2</sup> et la parcelle AB 375 d'une contenance de 1 021m<sup>2</sup>, en plus de la parcelle AB 373,

Considérant que la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation est assurée par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Considérant que le dossier sera consultable au service Urbanisme après le dépôt de l'autorisation et fera l'objet de l'affichage réglementaire,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Cadre de Vie du 12 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 30 voix/30)**

Article 1 : d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à déposer les autorisations nécessaires à la réalisation du projet de rénovation du groupe scolaire de la Sente des Carrières sur les parcelles AB 373, AB 374 et AB 375, en complément de l'autorisation qui lui a été délivrée, par la délibération n° 20090984 en date du 25 septembre 2009, de déposer un permis de construire en vue de la rénovation de ce dernier,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces découlant de l'application de la présente délibération.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

Conformément à l'article L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents relatifs à cette délibération sont consultables auprès des services Techniques aux heures d'ouverture de la Mairie  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

**Acte à classer**

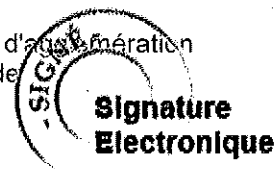
20100539

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-06-07T15-35-41.01 ( MI25052511 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20100528-20100539-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Autorisation donnée au Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de déposer un permis de construire en vue de la rénovation du groupe scolaire de la Sente des Carrières



Date de décision : 28/05/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 20100539 Délib autorisation donnée a PST pour Sente Des Carrières.PDF

Groupe émetteur de l'acte : A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 18:21	Par SOUSSIGNANT Dominique
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:04	Par LECHAT Gaëlle
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par LECHAT Gaëlle
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par BIETTE Alexis
Transmis	Le 07/06/10 à 15:35	Par SOUSSIGNANT Dominique
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:44	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL****Séance publique du vendredi 28 mai 2010**  
Sous la présidence **d'Alexis BIETTE, Maire.**

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J-P. DEPONDY	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M. PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition de Rodolphe BARRY, Maire-adjoint, délégué à la Circulation, à la Sécurité routière et aux Travaux**

**Objet : convention d'occupation précaire du domaine public entre la commune de Voisins-le-Bretonneux et la société S.F.R. relative à l'installation d'un relais de radiotéléphonie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2010,

Vu la délibération n° 20030999 relative à la convention entre la commune de Voisins-le-Bretonneux et la société S.F.R. relative à l'installation d'un relais de radiotéléphonie à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2003,

Vu le projet de convention avec la société S.F.R.,

Considérant que la convention en date du 1<sup>er</sup> novembre 2003 établie entre la ville de Voisins-le-Bretonneux et la société S.F.R. pour l'installation d'un relais radiotéléphonique au stade du Grand Pré est arrivée à son terme et que celle-ci souhaite renouveler la dite convention,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Cadre de vie du 12 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 30 voix/30)**

Article 1 : d'approuver la convention d'occupation précaire du domaine public, ci-jointe, avec la société S.F.R. pour l'installation d'un relais radiotéléphonie au stade du Grand Pré, et ce pour une durée de six années,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention,

Article 3 : de dire que la recette est inscrite au Budget Primitif 2010.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer**

20100540

**1**

En préparation

**2**

Pour signature

**3**

Prêt à transmettre

**4**En attente retour  
Préfecture**5**

&gt; AR reçu &lt;

**6**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-06-07T15-35-40.00 ( MI25052506 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20100528-20100540-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Convention d'occupation précaire du domaine public entre la commune de Voisins-le-Bretonneux et la société S.F.R. relative à l'installation d'un relais de radiotéléphonie



Date de décision : 28/05/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 20100540 Délibération 2010 convention SFR.PDFPièces jointes : 20100540 Annexe 1 Convention définitive SFR VOISINS du 04052010.PDF20100540 Annexe 2 à la convention définitive SFR.PDF

Groupe émetteur de l'acte : A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 18:25	Par SOUSSIGNANT Dominique
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:10	Par LECHAT Gaëlle
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par LECHAT Gaëlle
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par BIETTE Alexis
Transmis	Le 07/06/10 à 15:35	Par SOUSSIGNANT Dominique
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:44	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du vendredi 28 mai 2010**

Sous la présidence **d'Alexis BIETTE, Maire.**

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J.-P. DEPOND	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURQ	
M. PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURQ	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition d'Antoinette LE BOUTELLER, Maire-adjointe déléguée à l'Aménagement et au Patrimoine,**

**Objet : demande de subvention – Conseil Général des Yvelines – Contrat Départemental – Engagements de la Ville**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2010,

Vu la délibération n° 200600335 du Conseil municipal en date du 31 mars 2006 autorisant le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général au titre du contrat départemental,

Vu la délibération n° 20090542 du Conseil municipal en date du 15 mai 2009 relative à une demande de modification des opérations et de l'échéancier par voie d'avenant,

Vu le contrat départemental signé le 12 décembre 2006 entre le Conseil Général des Yvelines et la commune de Voisins-le-Bretonneux,

Vu l'article 8 du règlement des contrats départementaux autorisant, par voie d'avenant, à titre exceptionnel et pour un montant identique des subventions initialement attribuées, à remplacer une opération par une autre,

Considérant la volonté de la Commune de réaliser les opérations inscrites au contrat départemental,

Considérant la volonté de la Commune de pérenniser la destination et de garantir l'entretien des équipements inscrits dans le contrat départemental, à savoir le bâtiment de La Gravière, la Maison Decauville et la Maison des Associations,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Cadre de Vie du 12 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à la majorité, (Pour : 25 voix/30, Contre : 5 voix/30)**

Article 1 : de s'engager à assurer le financement correspondant aux opérations suivantes : La Gravière, la Maison Decauville et la Maison des Associations,

Article 2 : de ne pas commencer les travaux de la Maison des Associations avant l'approbation de l'avenant au contrat par le Conseil Général et de les réaliser selon l'échéancier prévu au tableau annexé à la délibération n° 20090542 du Conseil municipal en date du 15 mai 2009,

Article 3 : de prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du contrat,

Article 4 : de maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer**

20100541

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-06-07T15-36-38.01 ( MI25052519 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20100528-20100541-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Demande de subvention - Conseil Général des Yvelines  
- Contrat départemental - Engagements de la Ville

Date de décision : 28/05/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 20100541 Modification contrat départemental avenant n° 1 contrat régional.PDF

Groupe émetteur de l'acte : A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 18:27	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:11	Par <u>LECHAT Gaëlle</u>
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par <u>LECHAT Gaëlle</u>
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par <u>BIETTE Alexis</u>
Transmis	Le 07/06/10 à 15:36	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:44	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du vendredi 28 mai 2010**

Sous la présidence **d'Alexis BIETTE, Maire.**

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J.-P. DEPOND	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M. PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition d'Antoinette LE BOUTEILLER, Maire-adjointe déléguée à l'Aménagement et au Patrimoine,**

**Objet : subvention Centre social - contrat d'aide financière à l'investissement entre la ville de Voisins-le-Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de contrat d'aide financière à l'investissement n° 200900406 entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la Ville de Voisins-le-Bretonneux,

Considérant les travaux de réhabilitation et d'extension du Centre social Alfred de Vigny,

Considérant la volonté de la Municipalité de maintenir la destination et le fonctionnement de l'équipement en tant que centre social communal pour une durée minimum de dix années,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Cadre de Vie du 12 mai 2010,

Vu l'avis de la Commission Affaires intérieures du 17 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 30 voix/30)**

Article 1 : d'approuver le contrat d'aide financière à l'investissement entre la ville de Voisins-le-Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY), ci-joint, ayant pour objet l'attribution d'une subvention de 100 000 euros pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment situé 24 avenue du Lycée, 78960 Voisins-le-Bretonneux,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer le contrat d'aide financière à l'investissement entre la ville de Voisins-le-Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY),

Article 3 : de dire que les recettes seront inscrites au Budget 2010.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer**

20100542

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2010-06-07T15-36-38.00 ( MI25052517 )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217806884-20100528-20100542-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** Subvention Centre Social - contrat d'aide financière à l'investissement entre la ville de Voisins-le-Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY)



**Date de décision :** 28/05/2010

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

**Acte :** 20100542 Délibération contrat d'aide financière CAFY.PDF

**Pièces jointes :** 20100542 contrat d'aide financière investissement CAF.PDF

**Groupe émetteur de l'acte :** A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 18:31	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:13	Par <u>LECHAT Gaëlle</u>
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par <u>LECHAT Gaëlle</u>
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par <u>BIETTE Alexis</u>
Transmis	Le 07/06/10 à 15:36	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:44	

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Chevreuse

Commune de Voisins-le-Bretonneux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du vendredi 28 mai 2010**  
Sous la présidence **d'Alexis BIETTE, Maire.**

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J-P. DEPOND	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M.PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition de Michèle FADEUILHE, Maire-adjointe, déléguée à l'Environnement et au Développement durable,**

**Objet : convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage relative à l'installation d'un arrosage automatique et de reprise de voirie entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Voisins-le-Bretonneux pour le programme de réhabilitation des rues Jean Racine et des Pépinières**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2010,

Vu la délibération par le Bureau communautaire en date du 18 février 2010, approuvant l'établissement d'une convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage relative à l'installation d'un arrosage automatique et de reprise de voirie avec la Commune,

Considérant l'opération de réhabilitation des rues Jean Racine et des Pépinières, par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, gestionnaire de cette voie,

Considérant le souhait de la ville de Voisins-le-Bretonneux de planifier la pose d'un réseau d'arrosage automatique pour faciliter l'irrigation des jardinières ainsi que le remplacement de la partie constituée de pavés autobloquants située à l'intersection des rues Jean Racine et de la Ferme,

Considérant que la Commune accepte de participer au financement des travaux à hauteur du coût des prestations d'arrosage et du remplacement des pavés,

Vu le projet de convention avec la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Considérant que le montant estimatif de cette opération est de 41 865 euros HT soit 49 855,26 euros TTC,

Vu le Budget Primitif 2010,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Cadre de Vie du 12 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 30 voix/30)**

Article 1 : de s'engager à financer la part des travaux qui interviendra sur la production d'un état des dépenses effectives correspondantes pour la mise en place de ce réseau d'arrosage automatique et le remplacement de la zone pavée à l'intersection des rues Jean Racine et de la Ferme,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage, ci-jointe, et tout document à cet effet.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer**

20100543

**1**

En préparation

**2**

Pour signature

**3**

Prêt à transmettre

**4**En attente retour  
Préfecture**5**

&gt; AR reçu &lt;

**6**

Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2010-06-07T15-36-39.00 ( MI25052521 )**Identifiant unique de l'acte :** 078-217806884-20100528-20100543-DE ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'un arrosage automatique et de reprise de voirie entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Voisins-le-Bretonne pour le programme de réhabilitation des rues Jean Racine et des Pépinières  
**Signature  
Électronique****Date de décision :** 28/05/2010**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes**Acte :** [20100543 Délib convention CASQY rues Jean Racine et Pépinières.PDF](#)**Pièces jointes :** [20100543 Convention transfert temporaire rues Racine et Pépinières.PDF](#)**Groupe émetteur de l'acte :** A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 18:40	Par <b>SOUSSIGNANT Dominique</b>
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:15	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par <b>BIETTE Alexis</b>
Transmis	Le 07/06/10 à 15:36	Par <b>SOUSSIGNANT Dominique</b>
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:44	

-----  
Arrondissement de Rambouillet-----  
Canton de Chevreuse-----  
Commune de Voisins-le-Bretonneux  
-----**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL****Séance publique du vendredi 28 mai 2010**  
Sous la présidence d'*Alexis BIETTE*, Maire.

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J.-P. DEPONDY	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M. PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition de Michèle FADEUILHE, Maire-adjointe, déléguée à l'Environnement et au Développement durable,**

**Objet : rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2008**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 qui renforce les obligations d'informations des collectivités et des usagers, sur le fonctionnement du service public de l'eau et de l'assainissement et notamment l'article 73 qui institue la présentation au Conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement, lequel doit être conforme aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995,

Vu la délibération par le Bureau communautaire en date du 4 février 2010, prenant acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2008 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport transmis par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines le 19 mars 2010 pour l'assainissement et celui du SIGSEVESC (Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud) pour la distribution de l'eau potable, ce rapport ayant été rédigé à partir de ceux fournis par la SEVESC (Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud), entreprise délégataire de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour ces deux services,

Considérant que ce rapport contient des informations sur la qualité, le prix, ainsi que tous les services complémentaires liés à la distribution et à la dépollution de l'eau,

Considérant que l'eau distribuée en 2008 présente une très bonne qualité bactériologique et qu'elle est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Cadre de vie du 12 mai 2010,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 26 mai 2010,

**Le Conseil municipal,**

Article 1 : prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2008,

Article 2 : informe que ce rapport ainsi que ceux de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, sont consultables en Mairie, à la Direction des Services Techniques, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 15, le mercredi de 13 h 30 à 20 heures.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer**

20100544

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-06-07T15-36-39.01 ( MI25052524 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20100528-20100544-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2008



Date de décision : 28/05/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 20100544 Délib rapport annuel eau potable année 2008.PDFPièces jointes : 20100544 Annexe.PDF20100544 Annexe2 rapport sur l'eau 2008.doc.PDF

Groupe émetteur de l'acte : A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 18:43	Par <b>SOUSSIGNANT Dominique</b>
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:17	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:45	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par <b>BIETTE Alexis</b>
Transmis	Le 07/06/10 à 15:36	Par <b>SOUSSIGNANT Dominique</b>
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:44	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du vendredi 28 mai 2010**  
Sous la présidence **d'Alexis BIETTE, Maire.**

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J-P. DEPONDY	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M. PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition de Michèle FADEUILHE, Maire-adjointe, déléguée à l'Environnement et au Développement durable,**

**Objet : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2009**

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 qui renforce les obligations d'informations des collectivités et des usagers sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et notamment l'article 73 qui institue la présentation au Conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de la collecte et d'élimination des déchets ménagers, lequel doit être conforme aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2009,

Considérant qu'en regard au territoire de Voisins-le-Bretonneux, la Ville a obligation d'établir un rapport annuel relatif au prix et à la qualité de son service de collecte et d'élimination des déchets ménagers,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Cadre de vie du 12 mai 2010,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 26 mai 2010,

**Le Conseil municipal,**

Article 1 : prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2009,

Article 2 : dit que ce rapport est consultable en Mairie, à la Direction des services Techniques, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 15, le mercredi de 13 h 30 à 20 heures.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer****20100545**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2010-06-07T15-36-39.02 ( MI25052527 )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217806884-20100528-20100545-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2009



**Date de décision :** 28/05/2010

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

**Acte :** [20100545 Délibération Rapport annuel collecte 2009.PDF](#)

**Pièces jointes :** [20100545 Annexe Rapport annuel collecte 2009.PDF](#)

[20100545 Annexe Synthèse Rapport annuel collecte 2009.PDF](#)

**Groupe émetteur de l'acte :** A-BIETTE

<b>Préparé</b>	Le 02/06/10 à 18:48	Par <b>SOUSSIGNANT Dominique</b>
<b>Mis à jour</b>	Le 07/06/10 à 10:47	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
<b>Demande de signature</b>	Le 07/06/10 à 10:58	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
<b>Signé</b>	Le 07/06/10 à 11:04	Par <b>BIETTE Alexis</b>
<b>Transmis</b>	Le 07/06/10 à 15:36	Par <b>SOUSSIGNANT Dominique</b>
<b>Accusé de réception</b>	Le 07/06/10 à 15:44	

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Chevreuse

Commune de Voisins-le-Bretonneux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du vendredi 28 mai 2010**  
Sous la présidence *d'Alexis BIETTE, Maire.*

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J-P. DEPOND	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M.PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition de Corinne MAIN, Maire-adjointe déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse,**

**Objet : demande de subventions au Conseil Général des Yvelines au titre de la prévention générale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 janvier 1986, Titre II, Chapitre 1<sup>er</sup>, Sous-section II, Article 45, précisant la participation du Département aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes ou la promotion sociale des jeunes et de la famille,

Vu le Plan Départemental de Prévention 2004-2008 adopté par délibération de l'Assemblée Départementale du 22 octobre 2004 et ayant donné délégation à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2010,

Considérant que la ville de Voisins-le-Bretonneux met en place des actions de prévention générale et d'insertion en direction des 11-25 ans, par l'intermédiaire du service Accueil Jeunes,

Considérant que les actions énumérées, ci-dessous, entrent dans le cadre des participations accordées par le Conseil Général des Yvelines :

- accueil et accompagnement spécialisé des jeunes, incluant la scolarité,
- ateliers d'expression pour les jeunes en difficulté,
- soutien à la parentalité,

Vu l'avis de la Commission Enfance, Social et Prévention du 11 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 30 voix/30)**

Article 1 : de solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention pour les projets suivants :

- accueil et accompagnement spécialisé des jeunes, incluant la scolarité,
- ateliers d'expression pour les jeunes en difficulté,
- soutien à la parentalité,

Article 2 : d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document administratif s'y rapportant,

Article 3 : de dire que la recette est inscrite au Budget Primitif 2010.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer**

20100546

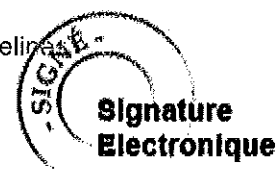
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-06-07T15-37-51.00 ( MI25052542 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20100528-20100546-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Demande de subventions au Conseil Général des Yvelines  
au titre de la Prévention Générale

Date de décision : 28/05/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 20100546 demande de subventions au Conseil Général des Yvelines au titre de la  
prévention générale.PDF

Groupe émetteur de l'acte : A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 18:54	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:48	Par <u>LECHAT Gaëlle</u>
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par <u>LECHAT Gaëlle</u>
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par <u>BIETTE Alexis</u>
Transmis	Le 07/06/10 à 15:37	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:49	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
 CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du vendredi 28 mai 2010**  
 Sous la présidence **d'Alexis BIETTE, Maire.**

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J-P. DEPONDY	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M.PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition de Corinne MAIN, Maire-adjointe déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse,**

**Objet : abrogation de la délibération n° 20091292 et autorisation de signer la convention d'occupation précaire du domaine public entre la Ville et le Conseil Général des Yvelines concernant le Centre de Protection Infantile (CPI)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20060110 du 27 janvier 2006 approuvant la convention d'occupation précaire du domaine public entre la Ville et le Conseil Général des Yvelines concernant le Centre de Protection Infantile (CPI),

Vu la délibération n° 20091292 approuvant la convention d'occupation précaire du domaine public entre la Ville et le Conseil Général des Yvelines concernant le Centre de Protection Infantile (CPI)

Vu le Budget Primitif 2010,

Vu la demande en date du 25 juin 2009 du Conseil Général des Yvelines de renouveler cette convention,

Vu le projet de convention pour l'accueil du CPI établi pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2015,

Considérant la révision du loyer en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du troisième trimestre 2009,

Considérant la nécessité de renouveler la convention afin de faciliter l'action de prévention maternelle et infantile du Conseil Général,

Vu l'avis de la Commission Enfance, Social et Prévention du 11 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 30 voix/30)**

Article 1 : d'abroger la délibération n° 20091292 approuvant la Convention d'occupation précaire du domaine public entre la Ville et le Conseil Général des Yvelines concernant le Centre de Protection Infantile (CPI),

Article 2 : d'approuver la convention d'occupation précaire du domaine public, ci-jointe, entre la Ville et le Conseil Général des Yvelines concernant le Centre de Protection Infantile, pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 3 : d'autoriser le Maire à la signer,

Article 4 : de dire que la recette correspondante est inscrite au Budget Primitif 2010.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer**

20100547

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-06-07T15-37-51.02 ( MI25052544 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20100528-20100547-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Abrogation de la délibération n 20091292 et autorisation de signer la convention d'occupation précaire du domaine public entre la Ville et le Conseil Général des Yvelines concernant le Centre de Protection Infantile (CPI)



Date de décision : 28/05/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 20100547 Abrogation de la délib d'occupation précaire domaine public PMI.PDFPièces jointes : convention d'occupation précaire du domaine public.PDF

Groupe émetteur de l'acte : A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 19:17	Par <b>SOUSSIGNANT Dominique</b>
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:50	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par <b>BIETTE Alexis</b>
Transmis	Le 07/06/10 à 15:37	Par <b>SOUSSIGNANT Dominique</b>
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:49	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
 CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du vendredi 28 mai 2010**  
 Sous la présidence *d'Alexis BIETTE, Maire.*

Date de convocation : 21 mai 2010 - Date d'affichage : 21 mai 2010

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTEILLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY	X			
J-P. DEPONDY	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI	X			
J. LASNE		X	A. ROSETTI	
C. HATAT		X	P. CHAMPENOIS	
C. DUFLOT	X			
S. BAKLACI	X			
J. HACHE		X	A. BOURO	
M.PENAUD				X
S. MANSON				X
A. DE SOUZA		X	M. KOZICKI	
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO				X
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFÈVRE-CARRIÈRE	X			

Soit 30 conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Bernard JOUSSELIN a été élu secrétaire de séance (Pour : 30 voix /30).

La séance est ouverte à 20 h 40.

**Sur proposition de Bernard JOUSSELIN, Maire-adjoint délégué au Social et à la Famille,**

**Objet : convention relative à la gestion sociale des studios d'insertion et d'un appartement dit Foyer du Lac, entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L123-5 relatif à l'action générale de prévention et de développement social ainsi qu'aux prestations du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la Loi d'Orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion,

Vu la Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

Vu la délibération n° 990438 du Conseil municipal en date du 16 avril 1999, confiant au Centre Communal d'Action Sociale la gestion de l'ensemble immobilier dénommé « Maison du Lac», sis 42 bis rue des Berges à Voisins-le-Bretonneux,

Vu le Budget Primitif 2010,

Considérant la nécessité pour la Ville de reprendre la gestion matérielle et financière des deux logements d'insertion,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est habilité à assurer la gestion sociale des personnes susceptibles d'être hébergées dans le cadre d'un accompagnement à visée d'insertion,

Vu l'avis du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du 13 avril 2010,

Vu l'avis de la commission Enfance, Social et Prévention du 11 mai 2010,

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 30 voix/30)**

Article 1 : d'abroger la délibération n° 990438 du Conseil municipal en date du 16 avril 1999 confiant au Centre Communal d'Action Sociale la gestion de l'ensemble immobilier dénommé « Maison du Lac », sis 42 bis rue des Berges à Voisins-le-Bretonneux,

Article 2 : d'affecter les studios n° 1 et n° 2, de type F1, faisant partie de la Maison du Lac, sise 42 bis rue des Berges, à l'insertion par le logement de personnes en difficulté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010,

Article 3 : d'affecter au Centre Communal d'action Sociale l'utilisation de l'appartement dénommé Foyer du Lac, sis 42 bis rue des Berges, aux fins d'accueil d'activités à caractère social, notamment celles du Club des Femmes,

Article 4 : de signer avec le Centre Communal d'Action Sociale la convention, ci-jointe, relative à la gestion sociale des personnes qui seraient hébergées dans un cadre d'insertion, pour une durée de trois ans renouvelable,

Article 5 : de dire que les dépenses et les recettes liées à la gestion de ces logements et du Foyer du Lac sont inscrites au Budget Primitif 2010 en fonctionnement et en investissement.

Alexis BIETTE  
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,  
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

Alexis BIETTE  
Maire

**Acte à classer****20100548****1**

En préparation

**2**

Pour signature

**3**

Prêt à transmettre

**4**En attente retour  
Préfecture**5**

&gt; AR reçu &lt;

**6**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-06-07T15:37-51.01 ( MI25052543 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20100528-20100548-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Convention relative à la gestion sociale des studios d'insertion et d'un appartement dit "Foyer du Lac" entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



Date de décision : 28/05/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [20100548 Délib.PDF](#)Pièces jointes : [20100548 Annexe.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : A-BIETTE

Préparé	Le 02/06/10 à 19:21	Par <b>SOUSSIGNANT Dominique</b>
Mis à jour	Le 07/06/10 à 10:51	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
Demande de signature	Le 07/06/10 à 10:58	Par <b>LECHAT Gaëlle</b>
Signé	Le 07/06/10 à 11:04	Par <b>BIETTE Alexis</b>
Transmis	Le 07/06/10 à 15:37	Par <b>SOUSSIGNANT Dominique</b>
Accusé de réception	Le 07/06/10 à 15:49	